Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260504-D_2026_32-DE

LOURMAIS

COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :11 *Nombre de présents : 11* *Nombre de votants :11*	*Date de convocation :* *24 avril 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, à LOURMAIS le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais.

Présents : Marie-Christine BLAIRE	*Virginie BURBAN*
Michel Henri GAUTIER	*Cédric BESNARD*
Julie SOUCHON-BRUNEL	*Michel Joël GAUTIER*
Albert MEUNIER	*Laurence ROGER - PICHON*
Marie-Françoise BORDIN	*François BORDIN*
Jérémie PELLE	

Absents excusés :	

Absents :	

Quorum requis : 6
Quorum atteint

Secrétaire de séance désignée : Virginie BURBAN

Début de séance à 20H30

****

2026-32- SYNDICAT DES BASSINS COTIERS DE LA RÉGION DE DOL-DE-BRETAGNE : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT

Rapporteur : François BORDIN

Le Syndicat des bassin côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBC DOL) est un établissement public ayant pour objectif de promouvoir et de coordonner une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur ses bassins versants.
La commune de LOURMAIS étant située sur son territoire, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260504-D_2026_32-DE

Par 9 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal désigne M. François BORDIN titulaire et Jérémie PELLE suppléant.

La Secrétaire de séance
Virginie BURBAN

Le Maire,
François BORDIN